



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Quartier Générale de la Défense Nationale  
101 Pr Colonel By  
Ottawa  
Ontario  
K1A 0K2  
Paul.hewitt@forces.gc.ca

#### Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

#### Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqués(s).

|  |   |
|--|---|
| <b>Title/Titre:</b><br>Cible Silhouette  | <b>Solicitation No – N° de l’invitation</b><br>W8486-195904/A |
| <b>Date of Solicitation – Date de l’invitation</b><br>25/02/2019                                     |   |
| <b>Address Enquiries to – Adresser toutes questions à</b><br>Paul Hewitt<br>Paul.Hewitt@forces.gc.ca |   |
| <b>Telephone No. – N° de téléphone</b><br>819-939-6142   | <b>FAX No – N° de fax</b>                                     |
| <b>Destination</b><br>Ci-dedans  |   |

#### Instructions:

**Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.**

**Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.**

|   |
|---|
| <b>Solicitation Closes – L’invitation prend fin</b> |
| At – à : 14 :00hrs EDT                              |
| On - le : 10/4/2019                                 |

|   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| Delivery required - Livraison exigée  | Delivery offered - Livraison proposée |
| Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur  |                                       |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie) |                                       |
| Name/Nom _____  | Title/Titre _____                     |
| Signature _____   | Date _____                            |



## TABLE DE MATIÈRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b><u>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</u></b> .....   | <b>2</b>  |
| 1.1 <u>EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ</u> .....   | 2         |
| 1.2 <u>ÉNONCÉ DES BESOINS</u> .....  | 2         |
| 1.3 <u>COMPTE RENDU</u> .....  | 2         |
| 1.4 <u>ACCORDS COMMERCIAUX</u> .....   | 2         |
| <b><u>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES</u></b> .....                       | <b>3</b>  |
| 2.1 <u>INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES</u> .....                                    | 3         |
| 2.2 <u>PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE</u> .....                                  | 4         |
| 2.3 <u>DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION</u> .....                               | 5         |
| 2.4 <u>LOIS APPLICABLES</u> .....  | 5         |
| <b><u>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS</u></b> .....                      | <b>6</b>  |
| 3.1 <u>INSTRUCTION POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS</u> .....                                     | 6         |
| <b><u>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION</u></b> .....                       | <b>7</b>  |
| 4.1 <u>PROCÉDURES D'ÉVALUATION</u> .....   | 7         |
| 4.2 <u>MÉTHODE DE SÉLECTION – PRIX LE PLUS BAS</u> .....   | 7         |
| <b><u>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</u></b> .....                        | <b>8</b>  |
| 5.1 <u>ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</u> .... | 8         |
| <b><u>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT</u></b> .....   | <b>9</b>  |
| 6.1 <u>ÉIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ</u> .....  | 9         |
| 6.2 <u>ÉNONCÉ DES BESOINS</u> .....  | 9         |
| 6.3 <u>CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES</u> .....  | 9         |
| 6.4 <u>DATE DE LIVRAISON</u> .....   | 9         |
| 6.5 <u>RESPONSABLES</u> .....  | 10        |
| 6.6 <u>PAIEMENT</u> .....  | 11        |
| 6.7 <u>INSTRUCTION RELATIVES À LA FACTURATION</u> .....  | 11        |
| 6.8 <u>ATTESTATION ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</u> .....                                       | 12        |
| 6.9 <u>LOIS APPLICABLES</u> .....  | 12        |
| 6.10 <u>PRIORITY OF DOCUMENTS</u> .....  | 12        |
| 6.11 <u>CONTRAT DE DÉFENSE</u> .....   | 12        |
| 6.12 <u>EMBALLAGE</u> .....  | 12        |
| 6.13 <u>INSPECTION ET ACCEPTATION</u> .....  | 12        |
| 6.14 <u>CLAUSES DU GUIDE DE CUA</u> .....  | 13        |
| <b><u>ANNEXE "A"</u></b> .....   | <b>14</b> |
| <u>ÉNONCÉ DES BESOINS</u> .....  | 14        |
| <b><u>ANNEXE "B"</u></b> .....   | <b>15</b> |
| <u>PAIEMENT ÉLECTRONIQUE</u> .....   | 15        |
| <b><u>PIÈCE JOINTE 1 À LA PARTIE 3 DU SOLICITATION</u></b> .....                                     | <b>16</b> |
| <u>CALENDRIER DES PRIX</u> .....   | 16        |



## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **1.2 Énoncé des Besoins**

Le Département de la défense Nationale a un besoin pour des cibles (Silhouette) décrit en détail sous l'Annexe « A », Énoncé des besoins.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu va être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de Libre-Échange Canadien (ALEC), et l'Accord de libre-échange Nord-Américain (ALENA).



## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

- a) Section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement est supprimé en entier
- b) Section 20, Autres renseignements est supprimé en entier
- c) L'alinéa 2.d de la section 05, Présentation des soumissions, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

de faire parvenir sa soumission uniquement à l'adresse précisée dans la demande de soumissions.

- d) La section 06, Soumissions déposées en retard, est supprimée en entier.
- e) Le texte de la section 07, Soumissions retardées, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

Il incombe au soumissionnaire de vérifier que l'autorité contractante a bien reçu l'intégralité de la soumission. Les erreurs d'acheminement ou autres problèmes liés à la messagerie électronique ayant entraîné un retard dans la soumission ne seront pas acceptées.

- f) Le paragraphe 1 de la section 08, Transmission par télécopieur, est supprimé en entier.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

#### **2.1.1 Clauses du Guide des CCUA**

B1000T (2014-06-26) Condition du matériel – soumission

Produits équivalents :

- 1) Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
  - a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;



- 2) Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
  - a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement;
  - b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de remplacement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 3) Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir des renseignements techniques qui démontrent cette équivalence (par ex., des dessins, des spécifications des rapports techniques ou des rapports d'essai) ou qui démontrent que le produit substitut est équivalent à l'article mentionné dans l'appel d'offres à leurs propres frais, et ce, dans un délai de quinze (15) jours civils à la demande. Si, dans le délai prescrit, le soumissionnaire ne fournit pas les renseignements demandés, le Canada pourra déclarer la soumission non recevable.

Produits équivalents et Remplacement du numéro de pièce du fabricant d'origine de l'équipement –  
Échantillons :

- 1) Si le soumissionnaire offre un produit de remplacement ou un remplacement du numéro de pièce, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.
- 2) Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les quinze (15) jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

## 2.2 Présentation des soumissions par voie électronique

- a) Les soumissions doivent être présentées au ministère de la Défense nationale (MDN) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissions doivent être reçues par voie électronique, conformément à ce qui est indiqué au paragraphe b).
- b) Soumissions transmises par voie électronique : Le système de messagerie électronique ou les pare-feu du MDN peuvent refuser les courriels individuels excédant cinq (5) mégaoctets ou comprenant des éléments comme des macros ou des hyperliens intégrés, et ce, sans qu'un avis soit envoyé au soumissionnaire ou à l'autorité contractante. Les soumissions plus volumineuses peuvent être envoyées en plusieurs courriels. L'autorité contractante accusera réception des documents. Il incombe au soumissionnaire de vérifier que l'autorité contractante a bien reçu l'intégralité de la soumission. Le soumissionnaire ne doit pas supposer que tous ses documents ont été reçus, sauf si l'autorité contractante accuse réception de chaque document. Afin de réduire au minimum les risques de problèmes techniques, le soumissionnaire doit prévoir suffisamment de temps avant la date et l'heure de clôture pour l'accusé de réception de ses documents. Les documents techniques et financiers reçus après la date et l'heure de clôture seront rejetés.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.



## 2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.



## **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie électronique)  
Section II : Soumission financière (1 copie électronique)  
Section III : Attestations (1 copie électronique)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

#### **Section I: Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II: Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière comme suit:

Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes, rendu droits acquittés (RDA) aux points de livraison, tel qu'indiqué à la pièce jointe 1, partie 3, Incoterms 2010, excluant les taxes applicables. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Les offres doivent être soumises en dollars canadiens.

#### **3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « B » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « B » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

#### **Section III: Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.



## **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Une soumission doit être conforme avec toutes les dispositions obligatoires de la demande de proposition et les conditions générales applicables seront vérifiées. Dans le cas où un critère obligatoire ne peut pas être ou n'est pas respecté, la proposition ne recevra aucune nouvelle considération.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, rendu droits acquittés (RDA) à la destination des biens, conformément à ce qui est indiqué dans l'annexe A Incoterms 2010, y compris les droits de douane et taxes d'accise, et excluant les taxes applicables.

### **4.2 Méthode de sélection**

Clause CCUA A0069T (2007-05-25) – Méthode de sélection



## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat

### **5.1. Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail ([http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848)).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.



## **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2. Énoncé des Besoins**

L'entrepreneur doit fournir l'article décrit sous l'Annexe « A », Énoncé des Besoins.

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante avec la modification suivante :

a) Modification de la définition de ministre :

« Canada », « Couronne », « Sa Majesté » ou « État » Désigne Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre;

### **6.4 Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard ou avant 6 mois après l'attribution du contrat.

#### **6.4.1 Instructions d'expédition**

Les biens doivent être expédiés et livrés à la destination indiquée dans le contrat, à savoir :

1. Selon les Incoterms 2010 rendus droits acquittés (RDA) aux adresses dans l'Annexe A.
2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser les envois lorsqu'aucun rendez-vous n'a été fixé.

#### **Destinataires:**

- 7 Dépôt d'approvisionnement des FC, Parc Lancaster  
Edmonton (Alberta)



Téléphone : 780-973-4011, poste 4524  
Courrier électronique : [Edm7CFSDInvoices@forces.gc.ca](mailto:Edm7CFSDInvoices@forces.gc.ca)

- 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal  
Montréal (Québec)  
Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais)  
514-252-2777 poste 2363, 4673 ou 4282  
Courrier électronique : [25DAFCTrafficRDV@forces.gc.ca](mailto:25DAFCTrafficRDV@forces.gc.ca)

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'Autorité contractante pour ce contrat est:

Nom : Paul Hewitt  
Titre : Agent d'approvisionnement  
Organisation : Défense Nationale  
Directorat : SMA (Mat), DAAT 6-3-4-1  
Adresse : NDQH 101 Colonel By Drive Ottawa, Ontario, K1A 0K2

Téléphone: 819-939-6142  
Courriel: [paul.hewitt@forces.gc.ca](mailto:paul.hewitt@forces.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom:  
Titre:  
Téléphone:  
Cellulaire:



Courriel:

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de Paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire (s) ferme (s) précisé(s) dans le contrat, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$  
Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.6.2 Limite de Prix

C6000C (2017-08-17) – Limite de prix

### 6.6.3 Paiements Multiples

H1001C (2008-05-12) Paiements Multiples

### 6.6.4 Clauses du Guide des CCUA

C2000C (2007-11-30) Taxes – entrepreneur établi à l'étranger  
G1005C (2016-01-28) Assurance – aucune exigence particulière

### 6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a) Dépôt direct (national et international) ;
- b) Échange de données informatisées (EDI) ;
- c) Virement télégraphique (international seulement) ;

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1) L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par :

- a) Une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs.
- 2) Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés l'adresse mentionnée À l'Annexe « A » pour attestation et paiement.



- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

## 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) Les conditions générales 2010A (2018-06-21) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Énoncé des Besoins;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (inscrire la date de la soumission)

## 6.11 Contrat Défense

Clause du Guide des CUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

## 6.12 Emballage

### 6.12.1 Exigences en matière d'assurance D-LM-008-036/SF-000

L'entrepreneur doit préparer l'(les)article(s) pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer conformément aux instructions ci-dessous:

- Les lignes : 001 et 002, le code de stockage – 20-0048742, EA.

## 6.13 Inspection and Acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.



## 6.14 Clauses du Guide des CUA

C2801C (2017-08-17) Cote de priorité: Entrepreneurs établis au Canada  
B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires  
D2025C (2017-08-17) Matériaux d'emballage en bois  
D5545C (2010-08-16) ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C)  
D2001C (2007-11-30) Étiquetage  
D6010C (2007-11-30) Palettisation  
D9002C (2007-11-30) Ensembles incomplets



## ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES BESOINS

### 1. Exigence Technique

L'Entrepreneur doit fournir au Canada pour le Département de Défense nationale les articles ci-dessous conformément et doit s'assurer que les articles requis sont fabriqués conformément au plan de conception associé. Le produit fini doit se conformer sur les plans de la forme, de l'ajustage et de la fonction.

### 2. Adresses

| Adresse de Destination  | Adresse de Facturation   |
|---|--|
| W2481<br>Le Ministère de la Défense Nationale<br>7 DAFC Edmonton<br>195 Ave & 82nd St. Bldg 236<br>Edmonton, Alberta<br>T5J 4J5 | W2481<br>Le Ministère de la Défense Nationale<br>7 CFSD Edmonton<br>Boite 10500 STN Forces<br>Edmonton, Alberta<br>T5J 4J5 |
| WB941<br>Le Ministère de la Défense Nationale<br>25 DAFC Montréal<br>6363 Rue Notre Dame Est<br>Montreal, Quebec<br>H1N 3V9     | WB941<br>Le Ministère de la Défense Nationale<br>25 CFSD Montréal<br>Boite 4000 Station K<br>Montreal, Quebec<br>H1N 3R9   |

### 3. Livrables

| De l'octroi pour une durée de six mois |  |                                       |                     |  |   |
|--|--|---------------------------------------|---------------------|--|---|
| Item / Article                         | Description / Description  | Unit of Issue / Unité de distribution | Quantity / Quantité | Destination Address / Adresse de la Destination  | Firm Unit Price (DDP) / Prix Unitaire Ferme (RDA) |
| 1                                      | NSN – NNO: 6920-20-004-8742<br>TARGET,<br>Silhouette<br>CIBLE Silhouette<br>NSCM/CAGE –<br>COF/CAGE: L8504<br>Part No. – N de la<br>Partie: 1159 | Chacun                                | 500                 | WB941<br>Le Ministère de la<br>Défense Nationale<br>25 CFSD Montréal<br>Boite 4000 Station K<br>Montreal, Quebec<br>H1N 3R9      | Déterminé à<br>l'attribution du<br>contrat        |
| 2                                      | NSN – NNO: 6920-20-004-8742<br>TARGET,<br>Silhouette<br>CIBLE Silhouette<br>NSCM/CAGE –<br>COF/CAGE: L8504<br>Part No. – N de la<br>Partie: 1159 | Chacun                                | 300                 | W2481<br>Le Ministère de la<br>Défense Nationale<br>7 CFSD Edmonton<br>Boite 10500 STN<br>Forces<br>Edmonton, Alberta<br>T5J 4J5 | Déterminé à<br>l'attribution du<br>contrat        |



## ANNEXE « B » - Paiement Électronique

### 1. Paiement électronique de factures – soumission

Le Canada demande que les soumissionnaires remplissent l'option 1:

1.  Les instruments de paiement électronique seront acceptés pour le paiement des factures.  
Les instruments de paiement électronique suivants sont acceptés :
  - Dépôt direct (national et international) ;
  - Échange de données informatisées (EDI) ;
  - Virement télégraphique (international seulement) ;



### PIÈCE JOINTE 1 à LA PARTIE 3

#### CALENDRIER Des Prix

Le soumissionnaire devrait remplir ce barème de prix et l'inclure dans sa soumission financière une fois rempli. Au minimum, le soumissionnaire doit répondre à ce barème de prix en incluant dans sa soumission financière pour chaque article spécifié ci-dessous son prix ferme indiqué (en dollars canadiens) pour lequel il présente une soumission.

| À partir de la date du contrat, pour 6 mois |  |                                       |                     |  |  |                  |
|---|--|---------------------------------------|---------------------|--|--|------------------|
| Item / Article                              | Description / Description  | Unit of Issue / Unité de distribution | Quantity / Quantité | Destination Address / Adresse de la Destination  | Firm Unit Price excluding tax (DDP)/ Prix Unitaire Ferme hors taxe (RDA) | Applicable taxes |
| 1   | NSN – NNO: 6920-20-004-8742<br>TARGET, Silhouette CIBLE<br>Silhouette NSCM/CA GE – COF/CAG E: L8504<br>Part No. – N de la Partie: 1159 | EA                                    | 500                 | WB941<br>Le Ministère de la Défense Nationale<br>25 CFSD<br>Montréal<br>Boite 4000<br>Station K<br>Montreal, Quebec<br>H1N 3R9   | \$(CAD)_____   | \$(CAD)_____     |
| 2   | NSN – NNO: 6920-20-004-8742<br>TARGET, Silhouette CIBLE<br>Silhouette NSCM/CA GE – COF/CAG E: L8504<br>Part No. – N de la Partie: 1159 | EA                                    | 300                 | W2481<br>Le Ministère de la Défense Nationale<br>7 CFSD<br>Edmonton<br>Boite 10500<br>STN Forces<br>Edmonton, Alberta<br>T5J 4J5 | \$(CAD)_____   | \$(CAD)_____     |